

# Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou + en contrat de professionnalisation

## FRANCE TRAVAIL

### Présentation du dispositif

Les entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi de 26 ans et plus en contrat de professionnalisation, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de France Travail.

Ce dispositif vise à rendre l'embauche en contrat de professionnalisation plus attractive.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Les établissements publics industriels et commerciaux, les entreprises d'armement maritime ainsi que les entreprises de travail temporaire peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Le demandeur d'emploi de 26 ans et plus peut être embauché dans le cadre d'un contrat de professionnalisation qu'il soit conclu à durée déterminée ou indéterminée :

- en CDI, entre 6 et 12 mois,
- en CDD, entre 6 et 12 mois minimum.

##### — Critères d'éligibilité

L'embauche doit concerner un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus, au moment de la date de début d'exécution du contrat de professionnalisation. L'âge s'apprécie à la date de début d'exécution du contrat.

L'embauche ne doit pas concerner un demandeur d'emploi ayant appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des 6 mois précédant la date de début de contrat.

L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois précédant l'embauche, pour le poste pourvu par le recrutement.

L'entreprise doit être à jour de ses versements de cotisations sociales et de contributions à l'assurance chômage.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant maximum de l'aide est de 2 000 €. Ce montant est proratisé en cas de travail à temps partiel.

## Quelles sont les modalités de versement ?

Elle est versée en 2 fois, à condition que le contrat soit toujours en cours d'exécution à la seconde date du versement.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Démarche en ligne depuis [le site France Travail](#).

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Demandeur d'emploi
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
    - › Hors licenciement éco. dans les 6 derniers mois

---

## Organisme

### FRANCE TRAVAIL

- **Accès aux contacts locaux**  
Téléphone : 39 95  
Web : [www.francetravail.fr/...](http://www.francetravail.fr/...)